

-----  
Séance du 08 juillet 2019 - 18h00

Délibération N°2019/070  
Date de convocation : 24 juin 2019  
Nombre de conseillers en exercice : 74

Avesnes-Les-Aubert  
Bazuel  
Beaumont-en-Cis  
Beauvois-en-Cis  
Bertry  
Béthencourt  
Béviliers  
Boussières-en-Cis  
Briastre  
Busigny  
Carnières  
Catillon-sur-Sambre  
Cattenières  
Caudry  
Caullery  
Clary  
Dehéries  
Élincourt  
Estourmel  
Fontaine-au-Pire  
Haucourt-en-Cis  
Honnechy  
Inchy  
La Groise  
Le Cateau-Cambrésis  
Le Pommereuil  
Ligny-en-Cis  
Malincourt  
Maretz  
Maurois  
Mazinghien  
Montay  
Montigny-en-Cis  
Neuvilly  
Ors  
Quiévy  
Rejet-de-Beaulieu  
Reumont  
Saint-Aubert  
Saint-Benin  
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai  
Saint-Souplet-Escaufourt  
Saint-Vaast-en-Cis  
Troisvilles  
Villers-Outréaux  
Walincourt-Selvigny

**L'an deux mille dix-neuf, le 08 juillet 2019 à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Souplet-Escaufourt, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.**

**Etaient présents (54 titulaires - 3 suppléants) :**

Alexandre BASQUIN	Jean-Félix MACAREZ	Hubert DEJARDIN
Yannick HERBET	Virginie LE BERRIGAUD	Nathalie GAVE
Christian PAYEN	Pierre-Henri DUDANT	Laurent LOIGNON
Jean-Pierre THIEULEUX	Christian PECQUEUX	Thierry WALEMME (S)
Francis LEBLON	Dominique LAMOURET	Agnès BERANGER
Frédéric BRICOUT	Régine DHOLLANDE	Pierre LEVEQUE
Anne-Sophie MERY-DUEZ	Bernard POULAIN	Brigitte PRUVOT
Liliane RICHOMME	Francis STOCLET	Martine THUILLEZ
Alain GOETGHELUCK	Gilles PELLETIER	Bernard PLET
Jean-Claude GERARD	Jean-Marc GOSSART (S)	Bertrand LEFEBVRE
Jean-Louis CAUDRELIER	Karine ELOIR	Laurent COULON
Annie DORLOT	Bruno MANNEL	Joseph MODARELLI
Serge SIMEON	Pascal FOULON	Janine TOURAINNE
Marc PLATEAU	Pascal COQUELLE	Michel HENNEQUART
Laurence RIBES	Michel GOUVART (S)	Didier BLEUSE
Daniel BLAIRON	Augustine NOIRMAIN	Daniel CATTIAUX
Véronique NICAISE	Maurice DEFAUX	Henri QUONIOU
Stéphane JUMEAUX	Pascal ROELS	Jean-Paul CAILLIEZ
Axelle DOERLER	Daniel FIEVET	Chantal WAYEMBERGE-MAILLY

**Membres excusés (4) :**

Vincent WAXIN, Marie-Lise MARLIOT, Patrice BONIFACE, Francis GOURAUD

**Membres absents (5) :**

Brigitte ROLAND-BEC, Alain RIQUET, Gérard TAISNE, Marc DUFRENNE, Pascal LEVEQUE

**Membres ayant donné procuration (11) :**

Denise LESAGE à Alexandre BASQUIN, Jacques OLIVIER à Nathalie GAVE, Alban BAJODEK à Liliane RICHOMME, Didier BONIFACE à Bernard POULAIN, Denis COLLIN à Régine DHOLLANDE, Sandrine TRIoux à Martine THUILLEZ, Pierre LAUDE à Gilles PELLETIER, Charles BLANGIS à Bruno MANNEL, Isabelle PIERARD à Serge SIMEON, Jacky DUMINY à Michel HENNEQUART, Jean-Pierre RICHEZ à Daniel FIEVET,

Madame Karine ELOIR est élue secrétaire de séance.

## **Objet : Revalorisation Chèque Déjeuner**

Monsieur le Président informe l'assemblée que lors du Comité technique du 25 juin 2019, les membres présents à l'unanimité ont validé une revalorisation de la valeur faciale des chèques pour le personnel titulaire et stagiaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis, personnel des filières administratives, techniques, culturelle et sportive.

Ainsi la valeur unitaire du titre passerait à 7 euros au lieu de 6 euros actuellement, et ce compte tenu de l'évolution du coût de la vie.

Aussi :

Vu la loi n° 83 – 634 du 13 juillet 1983 modifiée portant dispositions relatives aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant diverses dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

Considérant que les collectivités sont tenues, depuis la loi du 19 février 2007 et aux termes de l'articles 88-1 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, de mettre à la disposition de leurs agents ou prestations d'action sociale,

Considérant que ces dépenses revêtent un caractère obligatoire pour les collectivités territoriales,

Considérant que ces prestations ou services visent à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leur famille, notamment dans le domaine de la restauration,

Considérant l'approbation à l'unanimité des membres du Comité technique du 25 juin 2019,

Il est proposé au Conseil Communautaire,

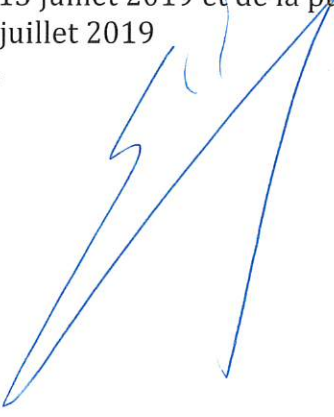
D'accepter la revalorisation de la valeur faciale des chèques – déjeuner à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour le personnel titulaire et stagiaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis, personnel des filières administratives, techniques, culturelle et sportive.

- Valeur unitaire du titre 7,00 (au lieu de 6,00 €)
- Coût de l'agent 2,80 € (prise en charge : 40%)
- Coût pour la CA2C : 4,20€ (prise en charge 60%)

Le nombre de chèques attribués sera calculé à raison de 5 par semaine au prorata du temps d'occupation ; les jours d'absences pour congés ordinaires, maladie, stages et autres seront déduits.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 15 juillet 2019 et de la publication le  
15 juillet 2019  
Vu,



Pour expédition conforme  
Beauvois-en-Cis, le 15 juillet 2019

Le Président,  
Maire du CATEAU-CAMBRESIS  
Conseiller Régional



Serge SIMEON

IMPORTANT

*DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.*